



## Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (numéro 1)

# Estimation de la consommation de cigarettes de contrebande chez les élèves québécois

Benoit Lasnier, Michael Cantinotti et Johanne Laguë



information



formation



recherche



coopération  
internationale

### CONTEXTE

La prévention de l'initiation aux produits du tabac chez les jeunes constitue une pierre angulaire du Plan québécois de lutte contre le tabagisme<sup>1</sup>. La hausse du prix des cigarettes par la taxation est l'un des moyens d'intervention proposés pour contrer l'initiation et la dépendance aux produits du tabac. En effet, les jeunes sont particulièrement sensibles au prix des cigarettes en raison de leurs moyens financiers limités<sup>2, 3</sup>. Une augmentation du prix des cigarettes est associée à un plus faible nombre de nouveaux fumeurs, à une diminution du nombre de cigarettes fumées, et à un ralentissement de la progression vers l'usage régulier du tabac<sup>4, 5</sup>.

Comme un plus faible prix des cigarettes est associé à une plus forte demande de celles-ci, et ce, particulièrement chez les jeunes<sup>6</sup>, la contrebande de cigarettes sous toutes ses formes (voir définitions en page 8) contribue à réduire l'efficacité de la taxation comme moyen de lutte contre le tabagisme (au Canada, les cigarettes de contrebande sont environ 60 % moins chères que les cigarettes légales<sup>7</sup>). Pour cette raison, l'Organisation mondiale de la Santé qualifie la contrebande de tabac comme un phénomène contribuant à « l'explosion du tabagisme » et la Convention cadre pour la lutte antitabac souligne le rôle essentiel de la lutte envers la contrebande<sup>8</sup>. Au Québec, celle-ci est jugée comme une étape importante en matière de lutte contre le tabagisme par le ministre de la Santé et des Services sociaux<sup>9</sup>.

Toutefois, nous possédons actuellement très peu de données sur la consommation de cigarettes illégales, quelle que soit leur provenance. À partir de données recueillies pendant l'année scolaire 2006-2007, l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (ETJ), réalisée par le Centre for Behavioural Research and Program Evaluation de l'Université de Waterloo, offre une première approximation de la consommation de cigarettes de marques autochtones chez les élèves québécois, fournissant ainsi une estimation de la consommation de cigarettes de contrebande chez ces derniers.

Plusieurs termes distincts sont utilisés pour décrire le commerce illicite de tabac. Les termes « cigarettes du marché noir », « cigarettes illégales » ou « cigarettes de contrebande » sont souvent utilisés de façon interchangeable, comme des termes génériques. Par tabac de contrebande, on réfère à tout produit du tabac qui ne respecte pas les dispositions des lois fédérales et provinciales applicables. Cela inclut « l'importation, l'estampillage, le marquage, la fabrication, la distribution et le paiement des droits et des taxes »<sup>10</sup>. Cette définition légale selon les lois canadiennes n'est cependant pas nécessairement reconnue par certaines nations autochtones qui considèrent légitimes la production et la vente de tabac<sup>11</sup>.

Historiquement, le début des années 90 a été le témoin d'une croissance importante de la contrebande de cigarettes au Canada. Alain (1997) estime que 42 % de la production canadienne de cigarettes aboutissait sur le marché de la contrebande en 1993<sup>12</sup>. La contrebande se manifestait essentiellement sous la forme suivante : des cigarettes légalement fabriquées au Canada étaient exportées aux États-Unis pour ensuite être réintroduites illégalement sur le territoire canadien<sup>13</sup>. Comme les cigarettes exportées n'étaient pas soumises aux taxes en vigueur au Canada, les contrebandiers pouvaient réaliser des profits importants en revendant les cigarettes en dessous du prix du marché légal canadien (voir « contrebande à petite échelle » en page 8). Cette situation bénéficiait également à l'industrie du tabac qui maintenait ses parts de marché et tentait d'influencer les politiques gouvernementales pour combattre une hausse des taxes sur les cigarettes<sup>14</sup>. Selon des études récentes, certains membres des collectivités des Premières Nations canadiennes et étasuniennes ainsi que des groupes criminalisés et l'industrie du tabac ont joué un rôle clé dans l'approvisionnement de ce marché<sup>14</sup>.

En ce qui concerne l'industrie du tabac, deux des trois principaux fabricants de tabac au Canada, Imperial Tobacco Canada Limitée et Rothmans-Benson & Hedges, ont plaidé coupable, en juillet 2008, à des accusations criminelles déposées par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour leur rôle dans la contrebande de tabac au Canada durant les années 90, et ont eu à payer des amendes totalisant 300 millions de dollars<sup>15</sup>.

Joossens, Merriman, Ross et Raw (2009) rapportent que les cigarettes fabriquées illégalement dans les collectivités des Premières Nations situées à la frontière canado-américaine ou qui transitent par celles-ci forment actuellement la plus importante source de commerce illégal de cigarettes au Canada<sup>7</sup>. En 2006, la GRC dénombrait plus de 300 comptoirs à tabac en vrac sur ces territoires autochtones. Ces comptoirs étaient considérés par la GRC comme des sources d'approvisionnement du marché clandestin de cigarettes destinées aux consommateurs non autochtones<sup>11</sup>.

Selon la GRC, les cigarettes de marques autochtones comprennent « les cigarettes qui sont fabriquées et vendues légalement à des consommateurs autochtones ou non autochtones et les cigarettes qui sont fabriquées et vendues illégalement » (p. 48)<sup>11</sup>. Les personnes considérées comme des « Indiens de plein droit (au sens de la Loi sur les Indiens) » (p. 16)<sup>11</sup> peuvent être exemptées de payer les taxes de vente provinciales et fédérales sur les produits du tabac. Cette exemption ne s'applique toutefois pas au « droit d'accise » (une taxe fédérale) qui est considérée comme partie intégrante du coût du produit et qui est imposé au niveau de la fabrication<sup>11</sup>. Ce droit d'accise constitue une taxe fédérale distincte de la taxe de vente fédérale. L'achat de cigarettes non taxées par une personne qui n'appartient pas à une collectivité des Premières Nations est illégal, que cet achat ait lieu sur le territoire d'une de ces collectivités ou à l'extérieur de celles-ci. En résumé, l'achat de cigarettes autochtones enfreint la loi si le fabricant n'a pas payé le droit d'accise ou si les taxes de vente provinciale et

fédérale ne sont pas prélevées auprès d'acheteurs non autochtones. Dans ce cas, il est possible de référer à ces cigarettes comme étant des produits de contrebande. La GRC précise toutefois que ce ne sont pas toutes les opérations manufacturières de cigarettes sur les territoires des collectivités des Premières Nations qui sont illégales<sup>11</sup>.

## **DONNÉES DE L'ENQUÊTE SUR LE TABAGISME CHEZ LES JEUNES (2006-2007)**

---

Étant donné les liens établis par la GRC entre les cigarettes de marques autochtones et les cigarettes de contrebande, nous avons utilisé une variable constituant une approximation de la consommation de cigarettes de marques autochtones afin d'estimer la prévalence de la consommation de cigarettes de contrebande chez les élèves québécois de 5<sup>e</sup> année primaire à secondaire V. La variable utilisée a été tirée de la question suivante : Quelle marque de cigarettes fumez-vous habituellement? Les élèves fumeurs ne pouvaient sélectionner qu'un seul choix de réponse parmi les 21 marques de cigarettes mentionnées à l'attention des répondants. Les analyses ont été effectuées selon le postulat que les fumeurs ayant indiqué consommer habituellement des cigarettes de marques autochtones ne consommaient que des cigarettes de marques autochtones, et que les autres fumeurs n'en consommaient pas. Il n'est ainsi pas possible d'évaluer la consommation conjointe de cigarettes de marques commerciales et de cigarettes de marques autochtones chez les élèves fumeurs québécois. Toutefois, la majorité des élèves fumeurs rapportent être fidèles à la marque de cigarettes qu'ils consomment habituellement<sup>16</sup>.

## **RÉSULTATS**

---

Parmi l'ensemble des élèves québécois de 5<sup>e</sup> année primaire à secondaire V, 12 % sont des fumeurs. Approximativement la moitié de ces derniers sont des fumeurs quotidiens (26 %) ou occasionnels (26 %), alors que l'autre moitié est composée de fumeurs débutants (48 %) (tableau 1). Les fumeurs quotidiens sont proportionnellement plus nombreux que les fumeurs occasionnels et débutants à rapporter consommer habituellement des cigarettes de marques autochtones (respectivement 21 % contre 9 % et 5 %). Tous statuts tabagiques et niveaux scolaires confondus, une plus grande proportion de garçons que de filles mentionnent consommer habituellement des cigarettes de marques autochtones (13 % contre 7 %).

**TABLEAU 1**

Répartition des élèves fumeurs et proportion de fumeurs qui rapportent consommer habituellement des cigarettes de marques autochtones au Québec, selon le statut tabagique de 5<sup>e</sup> année primaire à secondaire V, 2006-2007

<b>Statut tabagique</b>	<b>Répartition des fumeurs selon leur statut tabagique % (IC)</b>	<b>Proportion de fumeurs qui consomment habituellement des cigarettes de marques autochtones % (IC)</b>
Fumeurs quotidiens	25,4 (24,0 – 26,8)	20,5 (17,7 – 23,3) <sup>a*</sup>
Fumeurs occasionnels	26,3 (25,5 – 27,2)	9,0 (7,9 – 10,1) <sup>b*</sup>
Fumeurs débutants	48,3 (46,7 – 49,9)	4,7 (4,2 – 5,2) <sup>c*</sup>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>9,6 (8,6 – 10,6)</b>

\* Les proportions retrouvées dans la 3<sup>e</sup> colonne qui comportent des lettres différentes en indice sont significativement différentes les unes des autres sur le plan statistique ( $p < ,05$ ).

Note : IC signifie Intervalle de confiance à 95 %.

De façon générale, on note une augmentation de la proportion de fumeurs en fonction du niveau scolaire, de sorte qu'ils sont proportionnellement plus nombreux en secondaire V (23 %). Globalement, une minorité (10 %) d'élèves de 5<sup>e</sup> année primaire à secondaire V indiquent fumer des cigarettes provenant des collectivités autochtones

(tableau 2). Si l'on examine plus précisément la consommation en fonction du niveau scolaire, on constate que les élèves de secondaire II à IV rapportent consommer habituellement des cigarettes de marques autochtones dans une proportion similaire (10 %), aucune différence significative n'étant observée entre ces trois niveaux scolaires.

**TABLEAU 2**

Proportion d'élèves fumeurs et proportion de fumeurs qui rapportent consommer habituellement des cigarettes de marques autochtones au Québec, selon le niveau scolaire de 5<sup>e</sup> année primaire à secondaire V, 2006-2007

Niveau scolaire	Proportion de fumeurs <sup>†</sup> % (IC)	Proportion de fumeurs qui consomment habituellement des cigarettes de marques autochtones % (IC)
5 <sup>e</sup> année primaire	U	U
6 <sup>e</sup> année primaire	U	U
Secondaire I	7,7 (7,1 – 8,3)	U
Secondaire II	13,5 (12,7 – 14,4)	10,4 (9,5 – 11,4)
Secondaire III	16,4 (15,4 – 17,3)	10,4 (8,8 – 12,0)
Secondaire IV	17,6 (16,4 – 18,7)	10,1 (8,2 – 12,0)
Secondaire V	23,1 (21,4 – 24,8)	U
<b>Moyenne</b>	<b>11,8 (11,1 – 12,4)</b>	<b>9,6 (8,6 – 10,6)</b>

<sup>†</sup> Fumeurs quotidiens, occasionnels et débutants.

U : Données non publiables en raison de la faible taille d'échantillon (n < 30).

Note 1 : IC signifie Intervalle de confiance à 95 %.

Note 2 : Les proportions retrouvées dans la 3<sup>e</sup> colonne ne sont pas significativement différentes les unes des autres sur le plan statistique (p > ,05).

## DISCUSSION

---

Les données de l'ETJ suggèrent que seule une minorité d'élèves (environ 1 sur 10) consomme habituellement des cigarettes de marques autochtones. Il est toutefois probable que cette proportion sous-estime le taux global de consommation de cigarettes de ce type chez les élèves québécois, en raison de l'existence possible d'un biais de classification. En effet, un seul choix de réponse pouvait être sélectionné à la question portant sur la marque de cigarettes consommée habituellement. Pour cette raison, les élèves qui consommaient habituellement des cigarettes d'une autre marque, mais également des cigarettes de marques autochtones, n'ont pu être pris en compte.

En ce qui concerne la plus grande consommation de cigarettes de marques autochtones par les garçons que par les filles, il apparaît nécessaire de mieux connaître les facteurs qui sous-tendent ce phénomène. En raison du nombre trop faible de répondants qui rapportent consommer habituellement des cigarettes de marques autochtones à chaque niveau scolaire, il n'est pas possible de déterminer si ce phénomène évolue avec l'âge. Une meilleure connaissance à ce sujet permettrait au besoin d'adapter les interventions de prévention du tabagisme chez les garçons.

Bien que certaines cigarettes de marques autochtones puissent être légales (si les différentes taxes prévues par la loi sont prélevées), celles-ci sont généralement considérées comme étant des cigarettes de contrebande vendues à un prix nettement inférieur aux cigarettes disponibles légalement. Dans le cadre de l'ETJ 2006-2007, il n'est cependant pas possible de déterminer quelle proportion de consommateurs de cigarettes de marques autochtones fait usage de produits sur lesquels les taxes prévues par la loi ont été prélevées. Pour évaluer cette proportion, il apparaît primordial de questionner les répondants sur le prix qu'ils ont payé pour se procurer leurs cigarettes.

En raison de la structure de la question, il n'est pas possible de déterminer quelle proportion d'élèves fumait des marques de cigarettes qui étaient des contrefaçons de marques canadiennes ou étrangères. Il serait nécessaire de réviser les questions sur la contrebande dans l'ETJ pour déterminer plus précisément la proportion totale d'élèves qui fument des cigarettes provenant du marché illégal, dont la proportion d'élèves qui consomment des cigarettes de marques autochtones illicites et celle d'élèves qui fument des cigarettes de marques contrefaites. Pour estimer la consommation de ce dernier type de cigarettes, il est ici aussi utile de connaître le prix payé par les élèves lors de l'achat de cigarettes.

La disponibilité au Québec de cigarettes de marques autochtones non taxées a des implications importantes du point de vue de la santé publique. En effet, lorsque les jeunes peuvent se procurer du tabac à faible coût, la probabilité qu'ils en consomment augmente. Il faudrait examiner l'hypothèse voulant que la présence au Québec de tabac à faible coût favorise l'initiation à l'usage de la cigarette chez les élèves non fumeurs et augmente la consommation de cigarettes chez les fumeurs. Ainsi, la présence accrue de cigarettes de contrebande pourrait entraîner l'émergence de nouveaux fumeurs et accélérer le développement de la dépendance chez ces derniers. Si ce phénomène se confirmait, il pourrait avoir des répercussions à long terme sur la santé de la population. En effet, une fois la dépendance au tabac établie, seule une minorité de fumeurs parviennent à cesser de fumer. Une récente étude menée chez les jeunes Québécois rapporte que moins d'un cinquième des fumeurs débutants qui souhaitent cesser de fumer y parviennent<sup>17</sup>. Dans ce contexte, comment minimiser le risque que les jeunes s'initient et deviennent dépendants au tabac? Des éléments de réponse à cette question se retrouvent parmi les stratégies d'intervention visant la contrebande de tabac. Celles-ci peuvent être catégorisées en stratégies axées sur la réduction de l'offre ou de la demande de cigarettes de contrebande.

La réduction de l'offre de cigarettes de contrebande passe par des actions qui ciblent les fabricants et les revendeurs de cigarettes de contrebande, ainsi que le réseau social des jeunes qui leur donne ou revend ces cigarettes. À ce sujet, il est nécessaire de mieux connaître par quel processus les cigarettes de contrebande parviennent aux jeunes. Il est à noter que la majeure partie des interventions préconisées par les experts pour lutter contre le commerce illicite de tabac relève de stratégies axées sur le contrôle de l'offre de produits de contrebande<sup>18</sup>. Au Canada, l'émergence d'activités d'importation de cigarettes contrefaites provenant de pays outre-mer<sup>11</sup> dénote l'importance d'être attentif à ce phénomène et de participer aux stratégies de lutte internationales ciblant la contrebande<sup>8</sup>.

En ce qui concerne la réduction de la demande de cigarettes de contrebande chez les jeunes, il est important d'éviter que les messages préventifs favorisent la connaissance de l'existence de tabac à moindre prix. En effet, près de la moitié des élèves fumeurs sont des fumeurs débutants et une faible proportion de ces derniers (moins de 5 % dans l'ETJ) rapporte fumer des cigarettes de marques autochtones. De plus, les messages véhiculés ne doivent pas entraîner la perception que les cigarettes légales sont « sécuritaires » pour la santé comparativement à celles illégales, ce qui n'est pas le cas<sup>19</sup>. En effet, les jeunes qui perçoivent que fumer est peu problématique pour la santé ont davantage tendance à commencer à fumer<sup>20</sup>.

La dynamique de l'offre et de la demande de cigarettes chez les jeunes peut servir à prédire les retombées sur la santé publique de mesures qui ciblent le prix du tabac. Lors de la précédente hausse de la contrebande au Canada, au cours des années 90, plusieurs gouvernements ont réduit considérablement les taxes sur les cigarettes pour tenter de limiter la contrebande. Cette mesure a cependant généré un impact néfaste sur le tabagisme chez les jeunes. Ainsi, Waller, Cohen, Ferrence, Bull et Adlaf (2003) ont mis en évidence une hausse du tabagisme chez les jeunes ontariens à la suite de la baisse du prix des cigarettes en 1994 dans cette province<sup>21</sup>.

En raison de la complexité du phénomène de la contrebande et de la diversité des acteurs impliqués, il apparaît essentiel de considérer les éléments suivants dans le cadre d'une réflexion globale sur le sujet : les stratégies de santé publique pour lutter contre le tabagisme, les politiques mises en place par l'État pour réduire la contrebande du tabac, les actions de l'industrie du tabac, ainsi que celles des autres fabricants et revendeurs de cigarettes licites et illicites. Il serait également nécessaire d'examiner plus systématiquement les répercussions des politiques publiques sur la consommation de tabac de contrebande chez les jeunes. L'inclusion de questions plus précises à ce sujet dans les enquêtes s'intéressant au tabagisme chez les jeunes, dont l'ETJ, constituerait donc une démarche susceptible d'améliorer notre compréhension du phénomène en général, de son ampleur chez les élèves au Québec et au Canada, ainsi que de son évolution.

## À PROPOS DE L'ENQUÊTE SUR LE TABAGISME CHEZ LES JEUNES

La première Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (ETJ) a été menée en 1994 par Santé Canada, les enquêtes suivantes étant conduites de manière biennale depuis 2002. Depuis 2004, L'ETJ fait l'objet d'une entente entre Santé Canada et le Propel Centre for Population Health Impact de l'Université de Waterloo. Au Québec, l'étude a été conduite par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) en collaboration avec l'Université McGill (2004), l'Université de Montréal et le Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (2006).

Parmi les écoles sélectionnées, tous les élèves des niveaux scolaires visés par l'enquête étaient admissibles à être inclus dans l'échantillon final. En 2002-2003, 3 229 élèves du Québec et 19 018 élèves du Canada (5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année) ont participé à la deuxième ETJ. En 2004-2005, 3 644 élèves du Québec et 29 243 élèves du Canada (5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année) ont participé à la troisième ETJ. En 2006-2007, 12 963 élèves du Québec et 71 003 élèves du Canada (5<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année) ont participé à la quatrième ETJ.

Cette analyse est basée sur des données anonymisées du fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes, 2006-2007, Université de Waterloo. La responsabilité des calculs et de l'interprétation des données présentées dans ce document incombe entièrement aux auteurs.

Les estimations et les intervalles de confiance ont été calculés selon les recommandations du Guide principal de l'utilisateur des microdonnées de l'enquête ETJ<sup>22</sup>. La correction de Bonferroni a été appliquée lorsque des comparaisons multiples de proportions étaient effectuées.

### LES DÉFINITIONS UTILISÉES DANS CE DOCUMENT

La contrebande de tabac est un phénomène multiforme généralement découpé en trois principales catégories<sup>23, 24</sup> :

- **Contrebande à petite échelle (*bootlegging*)** : Contrebande caractérisée par l'achat de cigarettes dans des juridictions où les prix sont relativement faibles et par une revente ultérieure dans des juridictions où les prix sont plus élevés. Ce type de contrebande implique généralement des cigarettes de fabrication légale, mais dont la distribution et la vente enfreignent la loi.
- **Contrebande à grande échelle (*large scale smuggling*)** : Contrebande essentiellement basée sur un contournement du système de transit pour le commerce international de marchandises. Ce système exempt de taxation des biens en transit dans des juridictions où ils ne sont pas destinés à être vendus. Lorsque les cigarettes « disparaissent » dans les zones de transit, les taxes de vente sur ces produits ne sont pas prélevées. Ce type de contrebande est fréquemment caractérisé par une chaîne de distribution complexe, par l'utilisation de cigarettes de marques internationales et un important réseau local de distribution.
- **Contrebande de cigarettes contrefaites (*counterfeit*)** : Contrebande impliquant la production et la distribution illégales de cigarettes de marque, ce qui peut également inclure l'emballage et les timbres fiscaux. Ce type de contrebande peut parfois être englobé dans la contrebande à grande échelle.

Il est à noter que la contrebande de cigarettes de marques autochtones ne semble pas avoir fait l'objet d'une catégorisation dans la littérature scientifique, vraisemblablement du fait de sa nature spécifique à l'Amérique du Nord.

- **Fumeurs quotidiens** : Élèves ayant fumé au moins 100 cigarettes complètes au cours de leur vie et qui ont fumé tous les jours au cours des 30 derniers jours.
- **Fumeurs occasionnels** : Élèves ayant fumé au moins 100 cigarettes complètes au cours de leur vie et qui ont fumé au cours des 30 derniers jours, mais pas tous les jours.
- **Fumeurs débutants** : Élèves ayant fumé moins de 100 cigarettes complètes au cours de leur vie, mais qui ont fumé au cours des 30 derniers jours.

Site Web de l'enquête ETJ : [www.yss.uwaterloo.ca](http://www.yss.uwaterloo.ca)

## RÉFÉRENCES

---

1. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. (2006). *Plan québécois de lutte contre le tabagisme 2006-2010*. Extrait le 22 juillet 2009 sur [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca).
2. Ding, A. (2003). Youth are more sensitive to price changes in cigarettes than adults. *Yale Journal of Biology and Medicine*, 76(3), 115-124.
3. Zhang, B., Cartmill, C., & Ferrence, R. (2007). The role of spending money and drinking alcohol in adolescent smoking. *Addiction*, 130(2), 310-319.
4. Levy, D. T., Chaloupka, F., & Gitchell, J. (2004). The effects of tobacco control policies on smoking rates: A tobacco control scorecard. *Journal of Public Health Management and Practice*, 10(4), 338-353.
5. Tauras, J. A., O'Malley, P. M., & Johnston, L. D. (2001). *Effects of price and access laws on teenage smoking initiation: A national longitudinal analysis*. Cambridge: National Bureau of Economic Research.
6. Carpenter, C., & Cook, P. J. (2008). Cigarette taxes and youth smoking: New evidence from national, state, and local Youth Risk Behavior Surveys. *Journal of Health Economics*, 27(2), 287-299.
7. Joossens, L., Merriman, D., Ross, H., & Raw, M. (2009). *How eliminating the global illicit cigarette trade would increase tax revenue and save lives*. Paris: International Union Against Tuberculosis and Lung Disease. Extrait le 9 juillet 2009 sur [http://tobaccofreecenter.org/files/pdfs/en/ILL\\_global\\_cig\\_trade\\_full\\_en.pdf](http://tobaccofreecenter.org/files/pdfs/en/ILL_global_cig_trade_full_en.pdf).
8. Organisation mondiale de la Santé. (2003). *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*. Extrait le 10 août 2009 sur <http://whqlibdoc.who.int/publications/2003/9242591017.pdf>.
9. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. (2009). *Le Ministre Yves Bolduc présente le projet de loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés au tabac*. Extrait le 27 août 2009 sur <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Mai2009/14/c4140.html>.
10. Gendarmerie Royale du Canada. (2009). Priorités opérationnelles du tabac – Statistiques. Extrait le 12 juillet 2009 sur <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ce-da/tobacco-tabac-stats-fra.htm>.
11. Gendarmerie Royale du Canada. (2008). *Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande*. Extrait le 9 juillet 2009 sur <http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/tobac-tabac/tobacco-tabac-strat-2008-fra.pdf>.
12. Alain, M. (1997). La contrebande des produits du tabac au Canada entre 1985 et 1994 et le cas particulier du Québec. *Criminologie*, 30(1), 53-72.
13. Joossens, L., & Raw, M. (2008). Progress in combating smuggling: Controlling the supply chain. *Tobacco Control*, 17(6), 399-404.
14. Kelton, M. H., & Givel, M. S. (2008). Public policy implications of tobacco industry smuggling through Native American reservations into Canada. *International Journal of Health Services*, 38(3), 471-487.

15. Gendarmerie Royale du Canada. (2008). *La GRC met un terme à une enquête historique relative au tabac*. Extrait le 9 juillet 2009 sur <http://www.rcmp-grc.gc.ca/news-nouvelles/2008/2008-07-31-tobacco-tabac-fra.htm>.
16. Murphy, C. C., Lovato, C. Y., & Kaiserman, M. J. (2005). 2002 Youth Smoking Survey – Technical report. Ottawa: Health Canada. Extrait le 31 août 2009 sur [www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca).
17. O’Loughlin, J., Gervais, A., Dugas, E., & Meshefedjian, G. (2009). Milestones in the process of cessation among novice adolescent smokers. *American Journal of Public Health, 99*(3), 499-504.
18. Sweeting, J., Johnson, T., & Schwartz, R. (2009). *Anti-contraband policy measures: Evidence for better practice*. Toronto: Ontario Tobacco Research Unit.
19. Santé Canada. (2009). *Cigarettes de contrebande : analyse de la fumée*. Extrait le 9 septembre 2009 sur <http://hc-sc.gc.ca/hc-ps/pubs/tobac-tabac/contra-cig-contre/index-fra.php>.
20. Rudatsikira, E., Muula, A., & Siziya, S. (2009). Current cigarette smoking among in-school American youth: Results from the 2004 National Youth Tobacco Survey. *International Journal for Equity in Health, 8*. doi:10.1186/1475-9276-8-10.
21. Waller, B. J., Cohen, J. E., Ferrence, R., Bull, S., & Adlaf, E. M. (2003). The early 1990s cigarette price decrease and trends in youth smoking in Ontario. *Canadian Journal of Public Health, 94*(1), 31-35.
22. Université de Waterloo (2008). Enquête sur le tabagisme chez les jeunes 2006-2007 – Guide principal de l'utilisateur des microdonnées, 67 p.
23. Joossens, L., Chaloupka, F. J., Merriman, D., & Yurkeli, A. (2000). Issues in the smuggling of tobacco products. Dans P. Jha & F. Chaloupka (Éds.), *Tobacco control in developing countries* (ch. 16). Oxford: Oxford University Press.
24. von Lampe, K. (2006). The cigarette black market in Germany and in the United Kingdom. *Journal of Financial Crime, 13*(2), 235-254.

## REMERCIEMENTS

---

La production du document a été rendue possible grâce à la contribution financière du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de la Santé et des Services sociaux.

La réalisation de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes, 2006-2007 a été rendue possible grâce à la contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada.

Nous désirons remercier le Propel Centre for Population Health Impact de l'Université de Waterloo pour leur soutien dans la conduite de ce projet.

Nous tenons également à remercier M<sup>me</sup> Louise Guyon pour son importante contribution dans la phase initiale du processus de conception de la série de feuillets thématiques sur les données de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes de 2006-2007.

Nous voulons aussi remercier les personnes ayant participé à la révision de ce document, soit :

Alain Rochon, M.D., M. Sc., FRCPC, Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie/Direction de santé publique;

Bernard-Simon Leclerc, Ph. D. (candidat), Institut national de santé publique du Québec;

Fernand Turcotte, M.D., FRCPC, Université Laval;

Jennifer O'Loughlin, Ph. D., Centre hospitalier de l'Université de Montréal;

Michèle Tremblay, M.D., Institut national de santé publique du Québec.

Nous souhaitons finalement remercier les personnes ayant participé à la relecture finale du document, soit :

Julie Gauthier, M.A., Service de développement, d'adaptation et d'intégration sociale, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

Marthe Hamel, M.A., Service de développement, d'adaptation et d'intégration sociale, MSSS;

Natalie Rosebush, Affaires autochtones et régions nordiques, MSSS.

**Estimation de la consommation de cigarettes de contrebande chez les élèves québécois**

Auteurs :

**Benoit Lasnier**

**Michael Cantinotti**

**Johanne Laguë**

Direction du développement des individus et des communautés  
Institut national de santé publique du Québec

N° de publication : 1067

*Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.*

*Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).*

*Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.*

DÉPÔT LÉGAL – 2<sup>o</sup> TRIMESTRE 2010  
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC  
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA  
ISSN : 1922-2459 (VERSION IMPRIMÉE)  
ISSN : 1922-2475 (PDF)  
ISBN : 978-2-550-58451-3 (VERSION IMPRIMÉE)  
ISBN : 978-2-550-58452-0 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2010)

**Institut national  
de santé publique**

**Québec** 